



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 17 octobre 2022

La ville de Koungou et l'État déterminé à lutter contre les marchands de sommeil : Opération de destruction d'une maison à Koungou après mise à l'abri des occupants qui y vivaient dans des conditions indécentes

Une maison édiflée sans droit, ni titre, rue Chehoulillah à Majicavo-Koropa, était louée illégalement depuis des années à des familles qui y habitaient dans des conditions indignes : surpopulation, aucun accès à l'eau, alimentations électriques dangereuses, insalubrité.

Suite à une réquisition du Procureur de la République, l'ARS avait constaté l'insalubrité et la dangerosité des locaux, ce qui avait amené le Préfet, en juin 2020, à prendre un arrêté d'insalubrité irrémédiable rendant le lieu interdit à l'habitation, et demandant aux personnes ayant construit la maison sur un terrain appartenant à la commune de Koungou, de reloger les occupants.

Constatant que la situation perdurait, le Préfet a mis en demeure ces personnes pour danger imminent à deux reprises, en 2021, sans résultat.

C'est la raison pour laquelle, ce lundi 17 octobre, une opération d'évacuation et de destruction de cette maison a été menée conjointement par le maire de Koungou et le Préfet de Mayotte.

La mairie a procédé à la destruction de la maison. Un projet de construction d'une mairie annexe est programmé sur site.

L'État a mis les occupants à l'abri. Les personnes à l'origine de cette construction illégale, pouvant être considérées comme des marchands de sommeil, pourront être sanctionnées financièrement et pénalement.

Même si la lutte contre les marchands de sommeil est une politique complexe et qui prend du temps, le maire de Koungou et le Préfet de Mayotte ont montré aujourd'hui qu'elle était possible.

On ne peut pas louer des logements insalubres et impropres à l'habitation, même si ces logements ont été construits en dur et depuis des années !

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976

Contact presse :

Ville de Koungou - service communication
Tél : 06 39 28 51 22
Courriel : myriam.cassim@koungou.fr
Facebook : @villedeKoungou